

## COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

### Rapport de la Commission de Gestion et des Finances concernant le préavis municipal N°002/2023 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 22 mai 2023, les membres de la Commission de Gestion et des Finances ont été invités à la présentation du préavis cité sous rubrique, effectuée par Monsieur Laurent Bardet, Syndic, accompagné par Madame Anick Delay, boursière communale.

Il en ressort les éléments suivants:

Le dernier changement du taux d'imposition date de 2017, où il était alors passé de 41% à 51%, en raison de la troisième révision de la péréquation adoptée par le Grand Conseil, qui fixait alors de nouvelles règles défavorables à notre commune. Ce dernier changement du taux d'imposition ayant par ailleurs été validé sur proposition de la Commission de Gestion et des Finances d'alors. Par la suite, aucune modification du taux d'imposition n'a été proposée.

On peut constater que depuis 2020, le point d'impôt communal a baissé d'un tiers alors que la marge d'autofinancement s'est stabilisée au-dessus de CHF 400'000.-. Une des raisons est que nos rentrées fiscales cumulées à nos revenus des locations assurent des rentrées régulières. C'est pourquoi, la Municipalité vous propose de procéder à une baisse du taux d'imposition de 2 points et de fixer le taux d'imposition à 49% pour l'année 2024, les autres impôts et taxes demeurent inchangés.

En ce qui concerne la péréquation financière et la cohésion sociale, un accord sur les bases d'une nouvelle péréquation intercommunale entre le Conseil d'Etat et les faïtières de nos communes a été signé le 30 mars 2023. Etant donné que les incidences financières sur notre commune ne sont pas encore clairement connues à ce jour, la Municipalité ne souhaite pas procéder à une baisse d'impôt plus importante pour le moment. Le taux d'imposition n'étant fixé que pour une année, la situation pourra être réévaluée l'année prochaine en fonction des chiffres qui nous seront communiqués d'ici là.

En conclusion la Commission de Gestion et des Finances prie le Conseil Général d'accepter le préavis N°002/2023 tel que présenté par la Municipalité et propose de prendre les décisions suivantes :

#### Le Conseil Général de Coinsins

**Vu :** le préavis municipal N°002/2023, relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024

**Ouï :** le rapport de la Commission de gestion et des finances

**Considérant :** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### Décide

d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante.

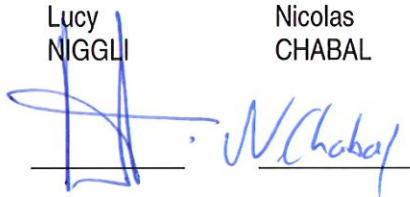
Coinsins, le 12 juin 2023

**La Commission de Gestion et des Finances**

Yannick  
SUBLET



Lucy  
NIGGLI



Nicolas  
CHABAL



Serge  
DÜRST



Léon  
SPICHIGER

